

*To Monsieur Heimach
Louvées affectueux et hommage
J. Sermaud*

LE

TROISIÈME CONGRÈS D'HYGIÈNE DE 1880

A TURIN

LA

SÉANCE DE CRÉMATION

A MILAN

COMPTE RENDU

Lu le 25 novembre 1880

DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

PAR SON DÉLÉGUÉ AU CONGRÈS

M. A. NORMAND

Architecte du gouvernement

Inspecteur général des Bâtiments pénitentiaires de l'État, etc.

EXTRAIT DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

V^e série. — 3^e volume. — Exercice 1879-1880

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS

UCHER & C^{IE}

ÉDITEURS DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

51, RUE DES ÉCOLES, 51

—
MDCCCLXXX

LE
TROISIÈME CONGRÈS D'HYGIÈNE DE 1880

A TURIN

LA
SÉANCE DE CRÉMATION

A MILAN

COMPTE RENDU

Lu le 25 novembre 1880

DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

PAR SON DÉLÉGUÉ AU CONGRÈS

M. A. NORMAND

Architecte du gouvernement
Inspecteur général des Bâtiments pénitentiaires de l'Etat, etc.

EXTRAIT DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

V^e série. — 3^e volume. — Exercice 1879-1880

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS

DUCHER & C^{IE}

ÉDITEURS DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

51, RUE DES ÉCOLES, 51

MDCCLXXX

COMPT E R E N D U

lu le 25 novembre 1880

DANS L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Sur l'avis que vous transmettait au mois de janvier dernier, le secrétaire général du Comité français du troisième congrès international d'hygiène, et sur la demande qui vous était faite de déléguer l'un des membres de notre Société, vous m'avez fait l'honneur de me désigner pour représenter et pour soutenir au besoin dans les discussions du congrès, les questions qui intéresseraient plus particulièrement l'art que nous professons.

Je viens, Messieurs, vous rendre compte du mandat dont vous avez bien voulu m'honorer.

C'est à Bruxelles, en 1876, que les hygiénistes de tous les pays se réunirent pour la première fois sous la haute protection du roi des Belges. Deux ans après, en 1878, lors de l'Exposition universelle, un second congrès international se tint à Paris sous le patronage du Gouvernement de la République française, et la présidence de M. Tisserand de Bort, alors Ministre de l'agriculture et du commerce. Un grand nombre de membres illustres à des titres divers, d'éminents professeurs, de médecins célèbres et de savants contribuèrent à donner à ce congrès un lustre particulier et un éclatant succès.

Dans sa dernière séance du 10 août, il décida que le troisième congrès qui devait se tenir cette année se réunirait en Italie dans la ville de Turin.

C'était ajouter un charme particulier à l'intérêt que présentent les questions d'hygiène, que de choisir une ville de ce beau pays d'Italie. Située aux pieds des Alpes, au confluent du Pô et de la Doire-Ripaire, placée au milieu d'environs enchanteurs, riche de souvenirs glorieux,

l'étranger trouve à Turin des habitants d'un caractère franc, aimable et hospitalier, et un séjour fort agréable.

Malgré son aspect moderne, la ville est d'origine fort ancienne, le climat y est sain, les eaux excellentes et abondantes ; elle présente une magnificence de vues toute particulière soit qu'on jette les regards sur les collines d'une végétation luxuriante, et si belles de lignes qui l'enserrent, soit que l'on porte la vue sur la chaîne des Alpes, dont on découvre tout le magnifique panorama, surtout du couvent des Capucins (al monte); de là, on a devant soi toute la chaîne du Mont-Viso au Mont-Rose et la cime des montagnes couvertes de neiges éternelles se découpe avec une netteté et un éclat admirables sur ce beau ciel si pur et si beau de l'une de ces belles journées nombreuses et particulières à l'Italie.

Les rues de Turin généralement droites se coupent entre elles à angle droit. Le groupe de maisons comprises entre quatre rues porte encore, comme dans l'antiquité, le nom d'*Insula*; elles sont larges presque toutes pavées de cailloux provenant des torrents des Alpes; des dalles affleurant le pavé sont disposées dans le pavage pour les piétons le long des maisons et par bandes au milieu de la chaussée pour les voitures.

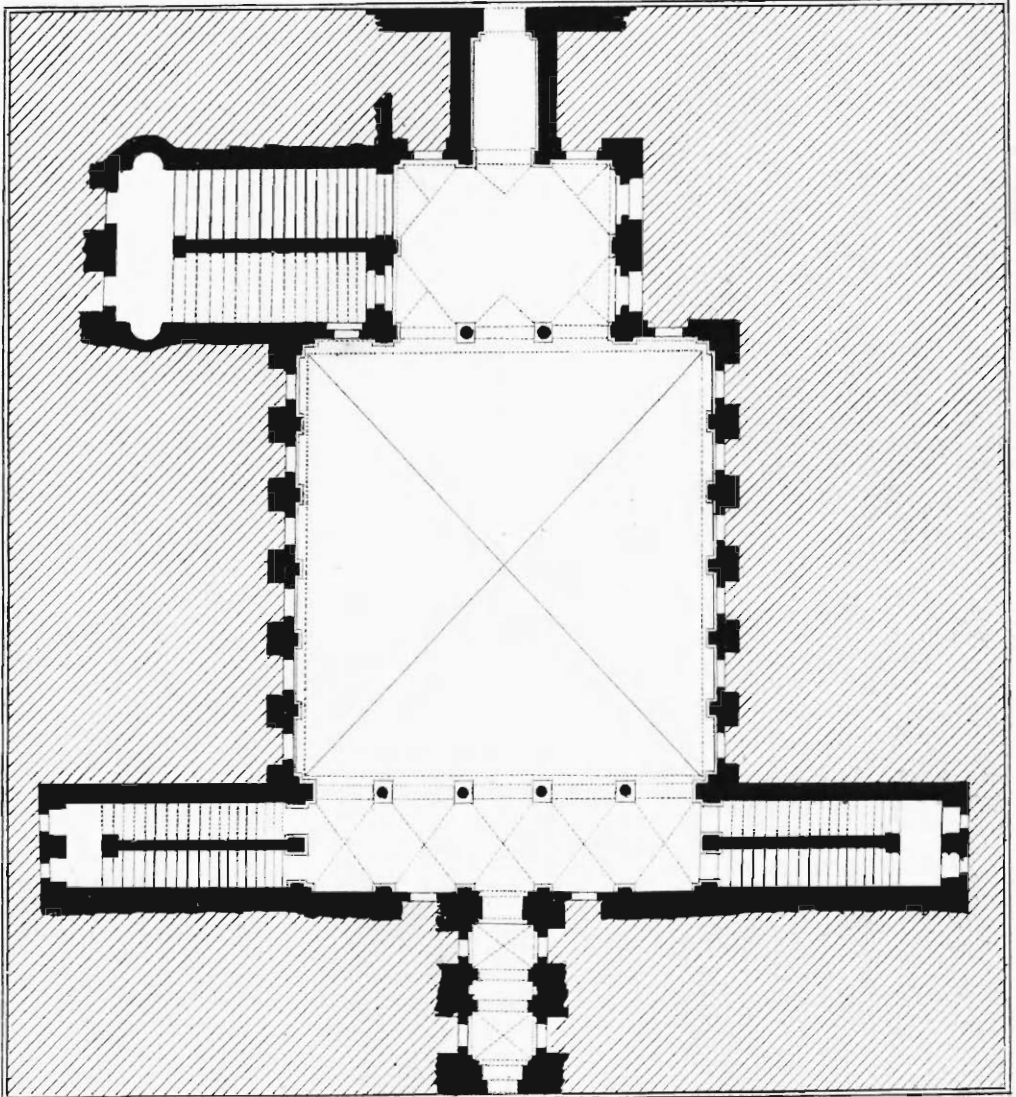
Plusieurs rues et surtout celles de Pô, qui va du centre de la ville jusqu'au fleuve, sont accompagnées de portiques très larges, très commodes, précieux en tout temps, en été par les grandes chaleurs, en hiver par les pluies et les neiges abondantes à Turin à cause de sa proximité de la chaîne des Alpes.

A l'une des extrémités de la ville, en remontant le Pô, une importante promenade, les jardins publics du château de Valentino s'étend le long des rives du fleuve. Son terrain accidenté, les vues pittoresques qui s'étendent sur le mont des Capucins au premier plan et sur la chaîne des Alpes à l'horizon font de cette promenade un séjour charmant très fréquenté par les habitants les jours de fêtes.

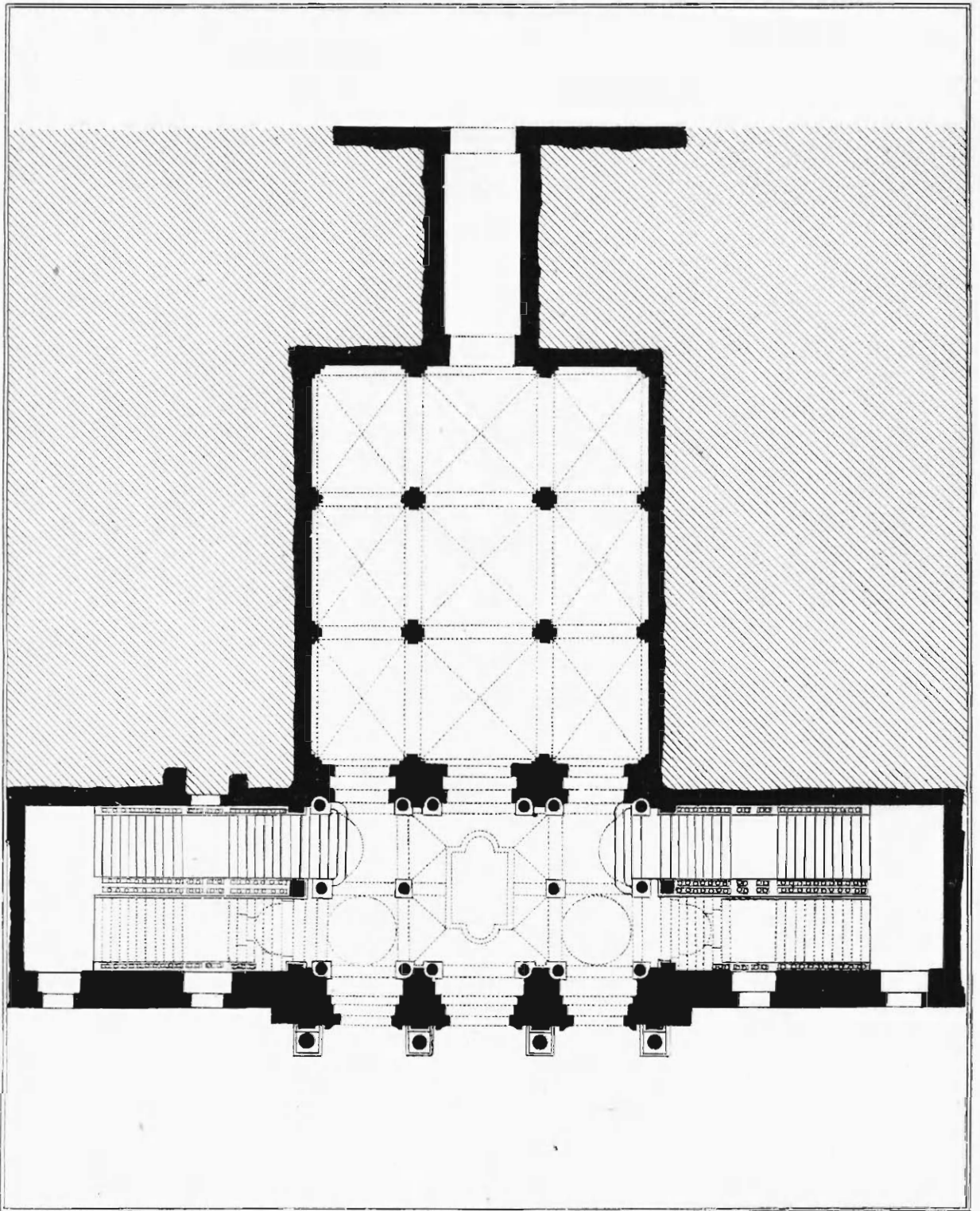
Turin n'est pas riche en monuments de bon goût. Ses églises, ses palais sont loin de ressembler à ceux des villes de l'Italie un peu plus méridionales. Bien que construits en grande partie dans le goût douteux du siècle dernier, ils imposent cependant par leurs grandes proportions, l'ampleur de leurs masses et de leurs dispositions, et surtout par celle de leurs vestibules et de leurs escaliers, quelques-uns fort remarquables même (voir *Planche n° I*).

L'Hôtel-de-Ville, sur la place de ce nom, autrefois Place-aux-Herbes, est remarquable par ses dispositions intérieures. Une loge orne la façade du palais, elle est soutenue par quatre colonnes entre lesquelles de chaque côté de la grande porte s'élèvent les statues du prince Eugène de Savoie et de Ferdinand duc de Gènes (*Planche n° II et III*).

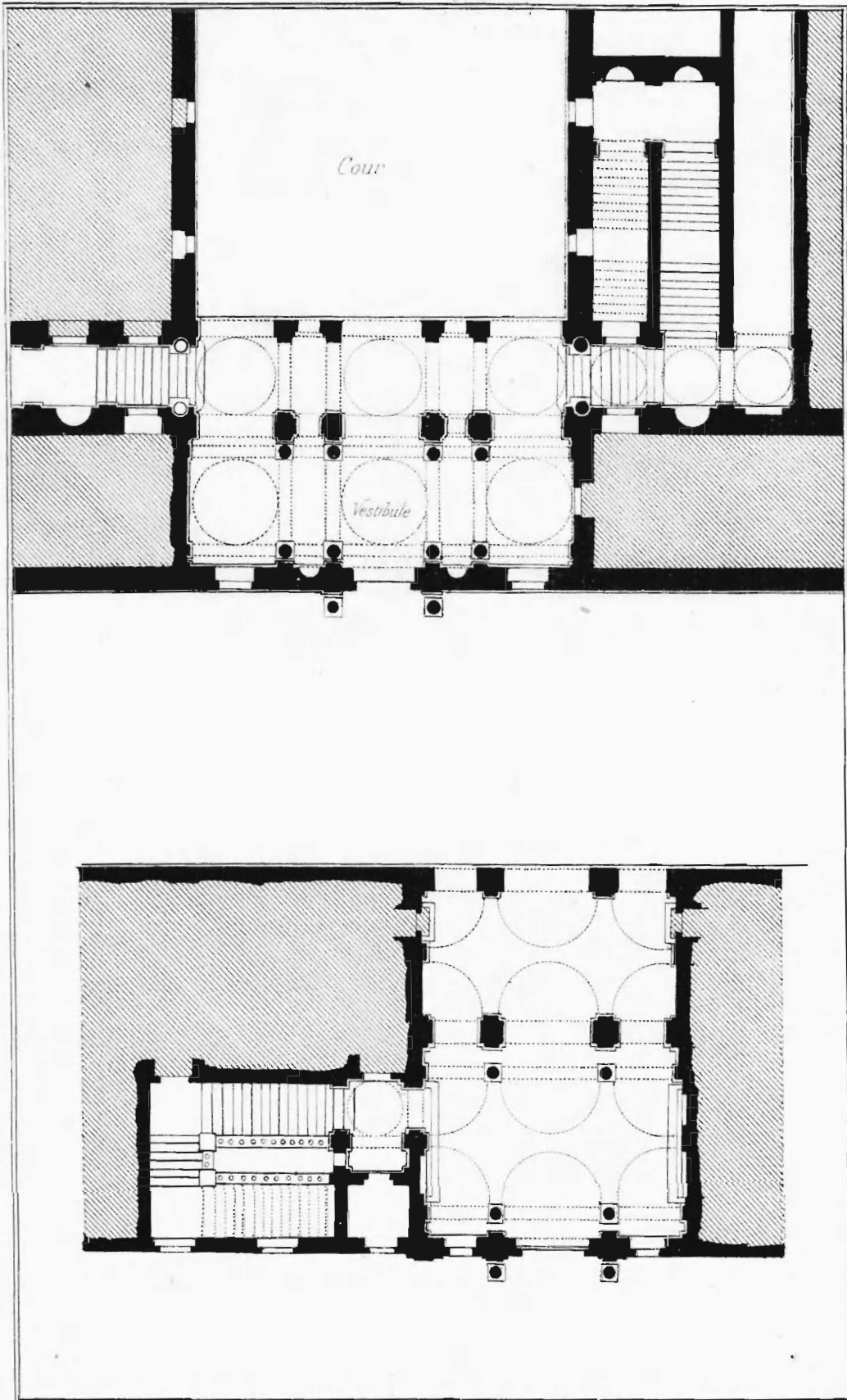
Sous un portique décorant la façade, les statues de Charles-Albert



A Normand del



4. Normand. del



A. Normand del

et de Victor-Emmanuel entourées d'inscriptions rappellent à la postérité le nom de Turinois qui ont payé de leur existence l'indépendance italienne tentée dans les batailles de 1848 et 1849 et conquise avec le concours de notre pays dans celles de 1859.

Un large et magnifique escalier conduit à l'étage supérieur dans une grande salle d'entrée et dans celle du conseil dont le plafond à caissons richement sculptés resplendit de dorures.

C'est dans ce palais et cette salle qu'avait lieu la première réception d'introduction des membres du Congrès d'hygiène. Un avis de la municipalité les invitait à s'y rendre. Dès leur arrivée, après s'être fait inscrire, et avoir donné son adresse dans la ville, chaque membre du congrès recevait un fort joli Guide de Turin, soit en français, soit en italien, *don de la ville*, ainsi que les programmes, le règlement du congrès, le nom des membres adhérents, des délégués, etc.

Quand nous aurons ajouté qu'une carte adressée à domicile permettait de jouir à partir de la frontière italienne, d'un rabais de 30 p. 100 sur les chemins de fer italiens, nous aurons exposé tous les préliminaires du Congrès.

Il devait se tenir du 6 au 12 septembre. Dès le 5, un grand nombre de membres étaient déjà arrivés et se réunissaient le soir dans l'un des salons appelé la Salle phylotechnique, au rez-de-chaussée du Palais Carignan; c'est dans cette réunion préparatoire composée d'environ 200 membres, que pour la première fois, les uns se reconnurent et se retrouvèrent, les autres ébauchèrent une connaissance et des relations qui ne cessèrent d'être très agréables pendant tout le temps du Congrès.

La réunion était présidée par le Maire de Turin, comte Ferraris, qui avait à sa droite le Préfet Casalis et à sa gauche l'éminent docteur Pacchiotti, professeur à la Faculté de médecine de Turin, Sénateur du royaume et adjoint au maire de la ville de Turin. C'est à l'instigation de cet éminent docteur que l'on doit l'organisation du Congrès auquel il s'est consacré tout entier avec une aménité remarquable foitement appréciée des nombreux adhérents au Congrès.

Le 6 septembre, dès dix heures du matin, la grande cour du Palais Carignan dans lequel devait avoir lieu la séance d'ouverture du Congrès était envahie par la foule des membres au nombre d'environ 500, venus de toutes les parties du monde.

Le palais Carignan est un vaste et important monument élevé sur les dessins du P. Guarini vers 1680. Il a dans son ensemble un air de majesté qui frappe malgré la bizarrerie et le mauvais goût de sa décoration composée de terres cuites, où la ligne droite semble avoir été proscrite avec une intention très recherchée. Il a joué dans l'histoire de l'Italie moderne un rôle important qui fait conserver comme monument national la grande salle dans laquelle se tinrent

les séances de la Chambre des députés de 1848 à 1860. C'est dans une petite pièce du rez-de-chaussée de ce palais que naquit le 20 Mars 1820 Victor-Emmanuel, le premier Roi de l'Italie unie et renouée. C'est dans cette grande salle, elliptique en plan, garnie encore des bancs et des pupitres de l'époque de Cavour, que l'illustre homme d'Etat prononça les discours qui contribuèrent si fortement à la renouation, à l'indépendance, à l'unité de l'Italie.

Elle est située au premier étage du palais; de grands pilastres blancs et or, entre lesquels sont des balcons saillants, la décorent, et supportent une galerie au-dessus de laquelle s'élève une coupole ornée de fresques et de dorures habilement mélangées qui font de tout l'ensemble une œuvre fort remarquable, malgré le goût douteux de ses détails.

C'est dans cette salle où se tinrent jadis les réunions du Parlement Sarde, pleine encore des souvenirs et des échos que firent retentir les hommes illustres qui ont préparé l'unité italienne, dans cette salle, dis-je, mise avec toute l'affabilité possible à la disposition du Congrès par la municipalité de Turin, où se pressait aux galeries et aux balcons dorés un nombreux public que se tint la séance d'ouverture en présence de M. Vila, ministre de grâces et de justice, représentant S. M. le roi d'Italie retenu aux grandes manœuvres en Toscane, et honorée de la présence de M. Casalis, sénateur, préfet de la province, du Président du Conseil provincial, du comte Louis Ferraris, maire de Turin, de la Junte municipale, de beaucoup de sénateurs et de députés.

Après avoir, au nom de la ville de Turin, souhaité la bienvenue aux membres du Congrès en termes éloquentes et particulièrement affectueux pour les Français et leur avoir dit qu'on aime et qu'on estime la France dans toute l'Italie et que, particulièrement à Turin, *on sait se souvenir*, le syndic de la ville, comte Ferraris, déclare ouverte la troisième session du Congrès international d'hygiène.

Au nom de la France, le docteur Fauvel, rappelant d'abord que le deuxième Congrès qui se tint à Paris avait, en terminant ses travaux, désigné Turin comme siège du Congrès suivant, fait remarquer ensuite que l'intérêt et l'importance des questions d'hygiène grandit de jour en jour, qu'elles prennent aujourd'hui une place importante dans les préoccupations de tous les gouvernements, car les progrès de l'hygiène sont intimement liés à ceux de la civilisation; l'œuvre de l'hygiéniste doit avoir pour devise *pro bono publico* et pour but cette fraternité européenne idéale de l'avenir.

MM. Crocq, au nom de la Belgique; Jaeger, au nom de la Hollande; Félix, au nom de la Roumanie; Klas-Linroth, au nom de la Suède, Bambas, au nom de la Grèce; Finkelnburg, au nom de l'Allemagne, prononcent ensuite des discours remerciant et félicitant le gou-

verneur italien, la ville de Turin et le comité d'organisation du Congrès.

Dans un discours très éloquent et qui souleva d'unanimes applaudissements, le Sénateur professeur, Pacchiotti, président du Comité d'organisation du Congrès rend compte des travaux préparatoires du Comité.

L'on procède ensuite à la formation définitive du bureau et par acclamation, M. le professeur Pacchiotti, est nommé *Président effectif* du troisième Congrès, puis comme *Présidents d'honneurs* : MM. le comte Ferraris (Italie), D. Fauvel (France), D. Crocq (Belgique).

Vices-présidents : MM. Liouville et Emile Trélat (France), Finkelburg (Allemagne), Félix (Roumanie), Froben (Bussie), Hinckes Bird (Angleterre), Van Overbeck de Meyer (Hollande).

Secrétaires généraux : MM. A.-J. Martin (France) et C. Ramello (Italie).

Secrétaires adjoints : MM. A.-V. Desmaisons (France), Piovano et C. Cornagliotti (Italie).

Trésorier : M. le Dr E. Pasquini.

On décide enfin que les séances générales auront lieu de deux heures à six heures dans la salle du Parlement au Palais Carignan, que les diverses sections se réuniront le matin de huit heures à onze heures dans les salles de l'Université, mises par son recteur à la disposition des membres du Congrès.

Le palais de l'Université, situé à peu de distance du palais Carignan, entre la rue de la Monnaie et celle du Pò, l'une des artères principales de Turin, se compose d'une vaste cour entourée tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage, de portiques à colonnes, et à arcades, ornés d'inscriptions romaines trouvées dans le Piémont, de statues et de bustes de professeurs éminents. Au fond de la cour, à droite et à gauche en entrant, deux grands escaliers à l'aspect monumental donnent accès au premier étage ; au pourtour de la cour, au rez-de-chaussée, de vastes pièces où les professeurs font leurs cours, et la grande salle où se tiennent les réunions solennelles ; au premier étage, une bibliothèque l'amphithéâtre des démonstrations scientifiques, le cabinet de physique, etc., etc.

C'est en 1713 que le roi Victor-Amédée II fit construire cet édifice remarquable sur les dessins de l'architecte Ricca de Gênes ; l'Université de Turin est l'une des plus importantes et des plus florissantes de l'Italie, quatre-vingt-cinq professeurs y enseignent la théologie, le droit, les institutions civiles, la médecine, la chirurgie, les sciences physiques et mathématiques, la philosophie et les lettres, la pharmacie, la phlébotomie et un cours pour les sages-femmes. Le nombre total des étudiants inscrits en 1871-1872 a été de 1,454.

La bibliothèque de l'Université, riche d'environ 200,000 volumes et

de beaux manuscrits, compte vingt salles, quelques-unes de très grandes dimensions.

J'ai dit tout à l'heure que le Congrès se divisait en séances générales et en séances particulières où se traitaient en sessions les questions qui avaient soit un caractère moins général, soit un intérêt secondaire.

Ces sections au nombre de dix avaient pour but de traiter.

- 1° Section l'Hygiène générale et internationale
- 2° — l'Hygiène domestique et privée;
- 3° — l'Hygiène professionnelle;
- 4° — l'Hygiène des écoles, hygiène des enfants.
- 5° — l'Hygiène appliquée à l'agriculture;
- 6° — — — à l'industrie;
- 7° — l'Hygiène vétérinaire;
- 8° — l'Hygiène militaire et navale;
- 9° Sauvetage sous toutes les formes;
- 10° L'Architecture et la Chimie appliquée à l'industrie.

Cette subdivision des travaux du Congrès, si ingénieuse qu'elle paraisse au premier abord, avait bien cependant quelques inconvénients dans la pratique, et il y eût eu avantage à la diminuer et à ramener les sections à un plus petit nombre; on eût ainsi évité d'en voir quelques-unes trop chargées ou trop absorbantes, tandis que d'autres ne l'étaient pas suffisamment ou n'avaient qu'une quantité d'auditeurs insuffisante, malgré le grand nombre de membres du Congrès présents à Turin.

Je ne vous ferai pas ici, messieurs, l'énumération de toutes les questions traitées soit en séances solennelles, soit en sections, elle m'entraînerait bien au delà des bornes d'un compte rendu général. — Les questions médicales ont naturellement occupé dans les travaux du Congrès un rôle prédominant et du plus haut intérêt par l'importance des sujets et la manière magistrale dont ils ont été traités par de savants docteurs; mais je m'appelle M. Josse et je suis orfèvre, aussi, m'attacherai-je seulement aux questions qui se rattachent tout particulièrement à l'architecture et au rôle de l'architecte, ce collaborateur obligé de l'hygiéniste dans toutes les questions journalières si nombreuses, où il s'agit de passer du *désiderata*, ou de la théorie à la pratique.

Les soins des enfants aux diverses époques de leurs premières années devaient passer en première ligne, ils ont naturellement éveillé la sollicitude d'un grand nombre de membres, révélé des études approfondies et produit des formules et des résolutions très importantes.

On a passé successivement en revue l'hygiène journalière (traitée par M. Hutchinson), les principes de la construction des écoles primaires et du mobilier scolaire (par M. Pennetier). Les soins qu'exigent les

enfants dans leurs écoles; des conditions qu'elles doivent réunir sous l'aspect spécial de la vue (par M. Javal); l'horaire des écoles, la durée des récréations, le travail mensuel, le matériel scolaire, l'enseignement avec objets, son influence sur le développement physique et intellectuel (par M. Arnaudon). Une étude et la critique des mesures législatives prises dans les différents pays de l'Europe pour la protection des enfants travaillant dans l'industrie par le docteur Napias, secrétaire général de la Société d'hygiène de Paris; l'éducation physique des jeunes filles dans les gymnases de Londres, par M^{me} Bowel-Sturge, docteur en médecine; l'exposé de l'État des écoles à Genève, leur nombre, leur constitution, leur ventilation et leur chauffage, par le docteur Dunant, de Genève; enfin, la question des écoles a fait émettre le vœu que l'on institue dans les écoles normales un cours spécial d'hygiène domestique et privée; hygiène des écoles avec des notions sur l'influence que l'école peut avoir sur les maladies des enfants; et que cet enseignement soit fait par un médecin.

Les conditions auxquelles doivent satisfaire les constructions des casernes ont aussi été étudiés avec soin; elles ont amené notre confrère M. E. Trélat à présenter de judicieuses observations sur les principes qui avaient présidé à la construction des nombreuses casernes élevées en France depuis 1871.

Les hôpitaux, les prisons, ont aussi été l'objet d'intéressantes discussions auxquels a pris part votre délégué, et qui seront publiées dans le compte rendu *in extenso* du Congrès.

Le gaz, dont l'importance est sans cesse croissante et l'influence si grande sur la santé, a été sérieusement étudié. On s'est préoccupé de la fabrication qui laisse tant à désirer sous les conditions éclairantes et hygiéniques, des conditions qu'il devrait remplir pour servir au chauffage des habitations et des ateliers. M. le docteur Layet, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de Bordeaux, a exposé avec un remarquable talent les dangers que fait courir l'oxyde de carbone entrant dans la composition du gaz d'éclairage et en a indiqué les preuves expérimentales.

Enfin, on a émis le vœu que l'on trouve un moyen sûr pour dépouiller le gaz d'éclairage de l'oxyde de carbone, et que les produits de la combustion du gaz soient toujours conduits hors des appartements en tâchant par là d'établir en même temps une ventilation appropriée; et que les Sociétés de gaz livrent enfin à la consommation du public un produit plus dépuré qu'il ne l'est actuellement.

L'assainissement de Paris, d'après les derniers votes du Conseil municipal, a été aussi exposé d'une manière fort remarquable devant le Congrès par M. Durand-Claye, ingénieur des ponts et chaussées, et a donné lieu à une brillante et ardente discussion sur l'utilisation des eaux d'égout par le procédé agricole comme moyen d'assai-

nissement des grandes villes à laquelle ont pris part M. Duverdy, avocat à Paris, MM. Van Overbeck (d'Utrecht), Crocq (de Bruxelles), et Bourneville, membre du Conseil municipal de Paris.

Ce résumé, très succinct, d'une partie seulement des questions traitées au Congrès vous fait voir, messieurs, que ce n'était pas précisément une sinécure que d'en être membre; grâce au système de division du temps, au zèle et à l'ardeur vraiment infatigable d'un grand nombre de membres, aux séances de sections le matin, aux assemblées générales dans l'après-midi, aux conférences extraordinaires le soir, grâce aussi au concours de longues études et de grandes intelligences, quelques jours ont suffi pour accomplir un immense travail.

Un Congrès serait incomplet s'il n'était accompagné de fêtes et festins; celui de Turin était d'ailleurs un Congrès d'hygiénistes, ils ne pouvaient faire autrement que de joindre la pratique à la théorie. L'esprit ne saurait sans fatigue, avoir une tension trop prolongée, il lui faut quelques instants de repos et de distraction pour qu'il puisse se détendre et prendre les forces nouvelles qui lui permettent de continuer fructueusement le travail entrepris. Aussi les réceptions et les banquets n'ont-ils pas manqué.

Je vous ai dit, en commençant, que le Congrès s'était ouvert le 6 septembre. Le mercredi 8 était jour de grande fête, celle de la Madone de Septembre. Les magasins, les bureaux, les administrations étaient fermés, et la population, dès le matin, se répandait dans les jardins publics et les environs si charmants de la ville.

La Municipalité avait pour ce jour-là, organisé et offert à ses hôtes une excursion à Racconigi, petit pays situé sur la route de Turin à Gênes et à 38 kilomètres de Turin. On y trouve un château royal et un parc dessiné par Le Nôtre en 1755. C'était le séjour favori du roi Charles-Albert, mort en 1849.

La Municipalité avait pour cette fête non seulement convié les membres du congrès d'hygiène, mais ceux d'un autre congrès international celui des juristes dont les séances avaient également lieu à Turin.

A 9 heures 45 du matin un train spécial nous emmenait, une heure après nous arrivions à la gare de Racconigi, après avoir salué sur la route Montcalicri, avec son imposant château dominant la ville et les gracieuses villas qui l'entourent, les belles prairies et les campagnes fertiles de Villastellane, et enfin, la petite ville de Carmagnole célèbre par le grand nombre de ses enfants qui s'illustrèrent par les armées.

La Municipalité de Racconigi nous attendait, et après nous avoir souhaité la bienvenue, prenait la direction du cortège et musique en tête nous conduisait à travers la rue principale du pays brillamment

pavoisée et enguirlandée au château royal. C'est un grandiose édifice, présentant une importante façade flanquée de deux amples pavillons.

Après avoir gravi un immense escalier précédant le château, bu le vin d'honneur qui nous était offert, visité les somptueux appartements du rez-de-chaussée et du premier étage décorés de plafonds peints et dorés avec profusion, de mosaïques de marbres ou de parquets à compartiments de bois précieux et meublés avec luxe, mais sans goût, nous nous dirigeons à travers un vaste parc de plus de 3 kilomètres de longueur, véritable forêt avec des arbres séculaires, des prairies touffues et de pittoresques rivières et lacs vers la grande serre des fleurs transformée en élégante salle de banquet. C'est un ample et haut portique d'environ 100 mètres de longueur, fermé du côté du Nord et ouvert par de grandes arcades du côté du Midi.

Les murs, les voûtes garnies de plantes grimpantes, les tentures de diverses couleurs tamisant le jour des grandes arcades, les tables disposées sur trois files, ornées de palmiers, de massifs de fleurs et de guirlandes présentaient un magnifique coup d'œil et un aspect charmant qui firent l'admiration des nombreux invités.

Près de six cents personnes prirent part à ce banquet dont le menu parfaitement composé, était aussi bien servi que le comportait un si grand nombre de convives. Au nom des Français présents, le docteur Fauvel remercie pour la fraternelle hospitalité que leur offre les municipalités de Turin et de Racconigi, de nombreux toasts sont encore portés et nous nous acheminons de nouveau vers le château.

L'excellente musique municipale de Turin, qui ne nous a point quitté depuis le départ entonne l'hymne d'Italie, la marche royale, l'hymne de Garibaldi, et la *Marseillaise* qui devient l'occasion d'une scène du plus vif enthousiasme et d'une chaude démonstration à l'alliance de l'Italie et de la France, ces deux peuples frères qui ont mêlé leur sang pour une même cause, sur les mêmes champs de bataille, de Magenta et de Solferino.

Les beaux jours sans nuages sont rares, quelques voix jalouses ou.... réclament l'hymne allemand, mais les musiciens n'en purent trouver la partition ! Enfin, précédé des musiques de Turin et de Racconigi, le cortège se met en marche et se dirige comme à l'arrivée à travers la ville vers le chemin de fer où nous attend le train qui nous ramène à Turin à 5 heures 1/2.

A 7 heures 1/2, les congressistes d'hygiène et de droit étaient de nouveau réunis à l'Hôtel de l'Europe, dans un magnifique banquet par souscription présidé par le maire, ayant à ses côtés le préfet de Turin, et l'illustre député et avocat italien, Mancini, président du congrès juridique.

Les nombreux toasts portés prolongèrent le dîner fort tard ; ils n'em-

péchèrent point cependant les deux congrès de reprendre leurs travaux le lendemain.

Une soirée dans les salons de la Préfecture, dont le Préfet fit les honneurs avec une affabilité et une courtoisie fort remarquables; une réception dans le salon des Français, organisée à l'Hôtel de l'Europe avec l'aide de quelques membres étrangers, par le D^r H. Liouville, député au Corps législatif et délégué du Ministère de l'Intérieur, des hôtes qui nous avaient si bien accueillis et des organisateurs si méritants du Congrès, mettait fin à la série de réceptions et de fêtes inséparables d'un congrès.

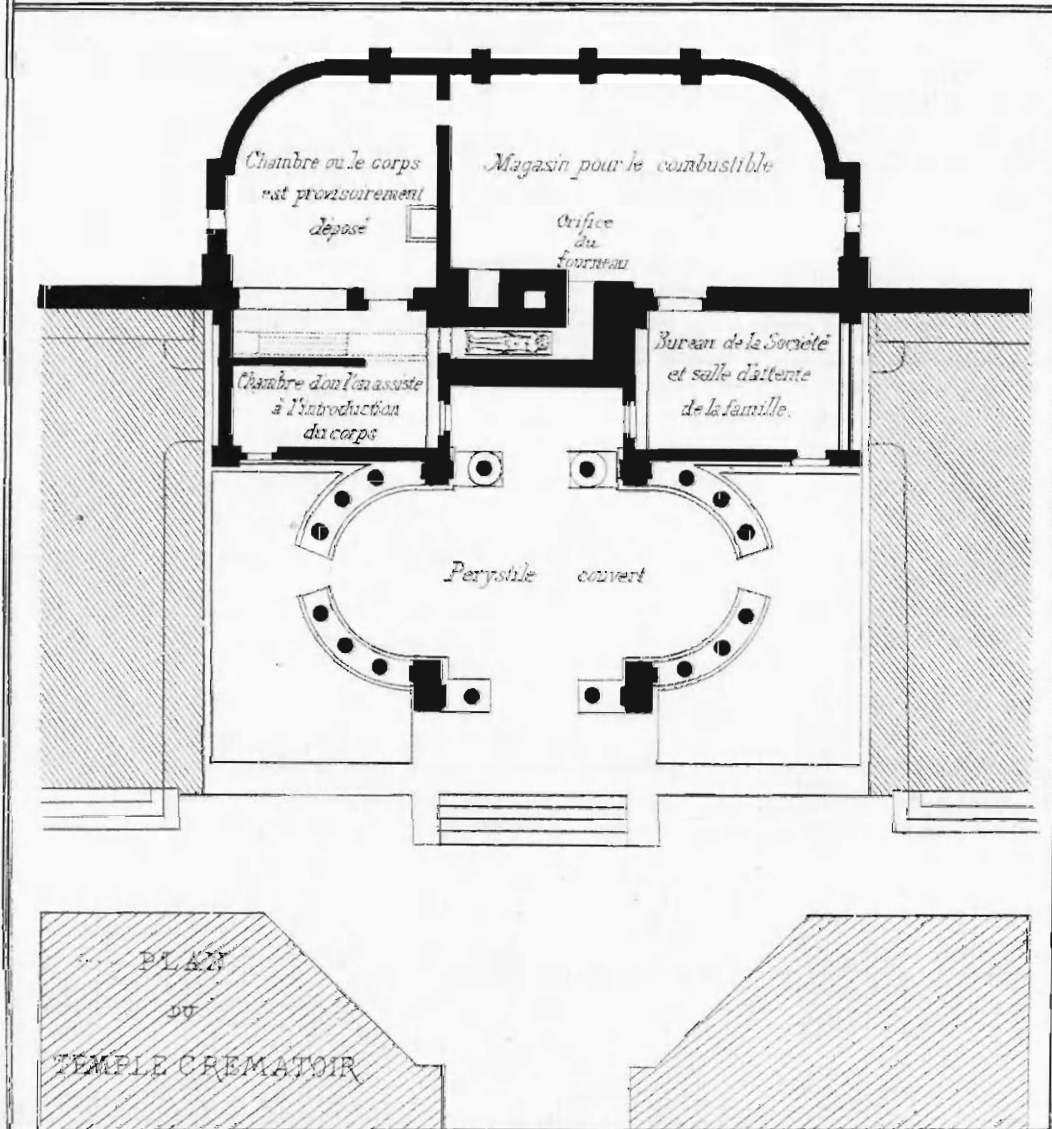
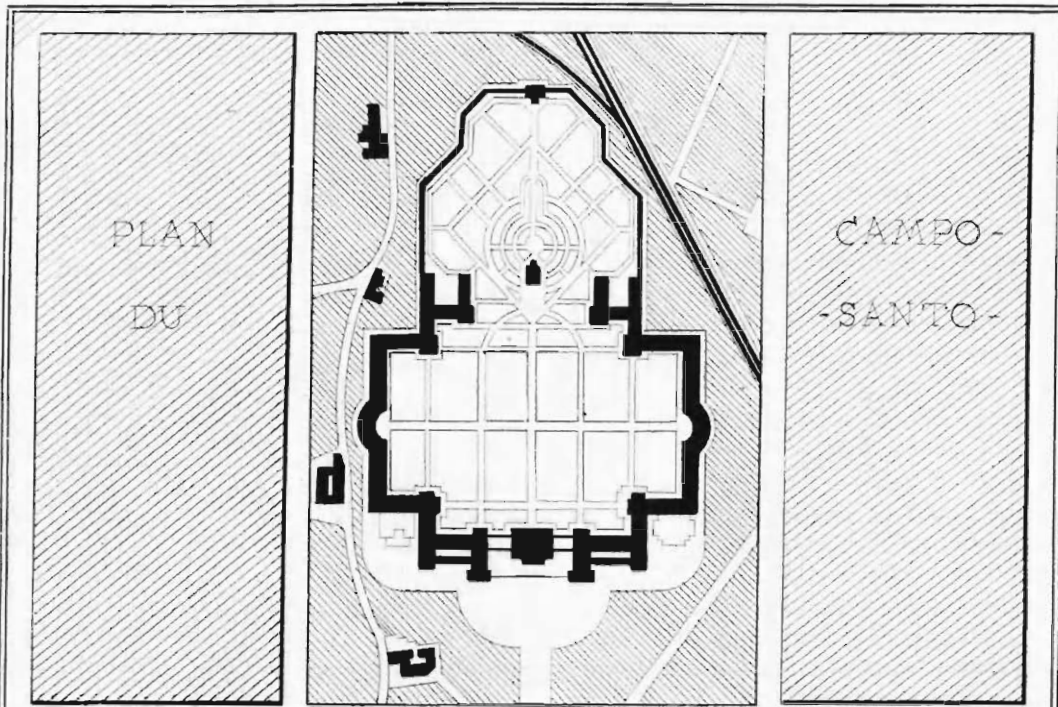
Le 11 septembre, il terminait ses travaux dans cette même salle du palais Carignan où avait eu lieu l'ouverture, et décidait que la ville de Genève serait le siège du 4^e congrès en 1882.

Il ne nous restait plus qu'à quitter Turin, emportant le souvenir de sa cordiale hospitalité pour nous rendre à Milan, où nous étions conviés pour assister à des expériences de crémation qui devaient avoir lieu dans le cimetière monumental de la ville. C'était l'une des phases les plus intéressantes du Congrès international d'hygiène, car l'hygiène des grandes villes est intimement liée et a le plus grand intérêt à ce que l'incinération des corps, du moins facultative, remplace le plus prochainement possible le mode actuel d'inhumation si préjudiciable à la santé des habitants d'une grande cité.

Le dimanche 12 septembre, dès sept heures du matin, un train spécial partait de Turin pour Milan. Nous y arrivions un peu avant onze heures et étions reçus avec la plus cordiale sympathie par le Syndic comte Belinzaghi, qui depuis onze ans préside avec le plus grand succès à tous les embellissements de la ville. Après nous avoir, ainsi que ses assessseurs, souhaité la bienvenue, les congressistes se dirigent vers la grande salle du buffet du jardin public où les attendait un excellent déjeuner parfaitement servi, offert par la municipalité et auquel les convives firent honneur avec un entrain remarquable. Malgré les nombreux toasts qui furent portés, le déjeuner ne se prolongea guère au delà d'une durée ordinaire, et sitôt terminé des voitures conduisirent les invités, par le chemin le plus long, pour leur donner un aperçu de la ville, au cimetière monumental où bientôt après commencèrent les expériences.

Je n'entreprendrai point ici de vous donner une idée, même sommaire, de la riche et brillante capitale de la Lombardie, où l'on trouve tant de remarquables monuments de toutes les époques. Quelle que soit ma réserve, je serais vite entraîné au delà des limites que je me suis tracées. Je me bornerai seulement à vous entretenir du Cimetière monumental, genre d'édifice complètement inconnu et inusité dans notre pays.

L'expression de monumental que les Italiens en général et les Milanais



plus particulièrement affectent à leurs cimetières n'est nullement exagérée. Ce genre d'édifice se retrouve à peu près dans chaque ville, à Turin, à Bologne, à Rome, près saint Lorenzo, à Naples, et partout les dispositions générales adoptées par les municipalités ont permis aux architectes de donner libre carrière à des dispositions architecturales grandioses qui font de l'ensemble d'un cimetière italien une œuvre fort remarquable.

Le grand Cimetière monumental des Milanais (*Pl. IV*) se trouve hors la porte Garibaldi, à gauche, à l'extrémité N.-O. de la ville. Commencé en 1863 sur les dessins de l'architecte Macciachini, il fut ouvert en 1866, il a 20 hectares de superficie et est entouré dans sa plus grande partie de galeries et de colonnades, élevées sur un soubassement dans le style lombard de la seconde moitié du *XIX*^e siècle.

Les constructions sont exécutées en pierre calcaire siliceuse d'un ton gris blanchâtre ayant à peu de distance l'aspect du marbre; cette pierre alterne tantôt avec le granit gris tirant sur le rose, employé soit en soubassement, soit comme points d'appui, soit en colonnes décoratives, et tantôt avec une pierre d'un violet assez foncé ou des assises de briques. Ces matériaux, par le mode judicieux de leur emploi font ressouvenir aux monuments de Pise, de Pistoia, de Sienne, ils ont permis à l'architecte de donner à son monument un aspect polychrome des plus agréables qui lui fait le plus grand honneur comme dispositions d'ensemble et comme étude et exécution des détails.

Les nombreux monuments qui ornent les galeries, les portiques, ajoutent encore au charme des constructions monumentales, et contribuent à faire un vrai musée de sculpture milanaise moderne du cimetière de Milan, l'un des plus remarquables de toute l'Italie.

Une grande régularité règne dans toutes les parties de cette vaste nécropole. Chaque subdivision est appropriée à une destination fixe et à une disposition symétrique de toutes les tombes. Les concessions temporaires toutes marquées d'une pierre uniforme, sont au centre de chaque grande subdivision, bordée sur tout son développement de deux et trois rangées de tombes plus riches, plus importantes qui font cadre au tableau plein de grandeur et de tristesse des concessions temporaires.

C'est à l'extrémité du grand axe, tout à fait au fond du cimetière qu'a été élevé, il n'y a encore que peu d'années, un petit monument appelé Temple crématoire, (*Pl. n° IV*) renfermant l'un des deux appareils qui servent à Milan à réduire en cendres les corps qui sont incinérés; l'autre appareil, situé près la porte à droite en entrant dans le cimetière n'est encore abrité que par un simple hangar en charpente.

L'usage de brûler les morts fut, selon toute probabilité, à son origine, la conséquence des guerres et des épidémies meurtrières, et la

nécessité de se soustraire aux émanations fétides qui en résultaient. Dès la plus haute antiquité il fut mis en pratique.

Les Grecs tenaient cette coutume en honneur : les récits d'Homère et de Virgile en font foi. Les Romains empruntèrent aux Grecs les cérémonies de l'incinération qui cessèrent d'être usitées quelques siècles après l'apparition du Christianisme.

C'est en France, en l'an V de la première République, que parait pour la première fois depuis l'antiquité l'idée de la renouveau du procédé de la crémation.

En l'an VIII, le ministre de l'Intérieur charge l'Institut de mettre au concours : « Quelles sont les cérémonies à faire pour les funérailles et le règlement à adopter pour le lieu de sépulture ? » Quarante Mémoires furent envoyés, et les lauréats furent le citoyen F. V. Mulo, ex législateur, et le citoyen Amaury-Duval, chef du bureau des arts au ministère de l'Intérieur.

Paris a déjà vu, sinon plusieurs, au moins une crémation. Sous la première République, la citoyenne Dupré-Gineste, épouse de Lachèze, s'adresse au préfet de la Seine Frochot, et lui demande l'autorisation de faire incinérer le corps de son enfant âgé de huit mois. Par arrêté du 1^{er} floréal, le Préfet autorise sa demande à la condition que cette cérémonie funèbre sera faite en présence de l'agent municipal et de l'inspecteur des inhumations, et de justifier au maire de son arrondissement du certificat de l'agent municipal constatant que le corps a été brûlé et les cendres ont été recueillies.

Vers 1837 le mouvement passa de France en Italie, Ferdinando Coletti, professeur à Padoue, lit à l'Académie des sciences de cette ville un Mémoire sur les dangers de continuer l'ensevelissement des corps. « *L'homme, dit-il, doit disparaître et non pourrir.* » Dix ans s'écoulaient sans que ces idées aient beaucoup de succès. En 1866, le docteur Vincent Giro, dans la *Gazette médicale des provinces Vénitiennes* et le docteur Du Jardin, dans le journal la *Galate*, de Gènes, entretenaient leurs lecteurs du danger toujours croissant que fait courir l'inhumation à la salubrité publique et l'importance qu'il y aurait à lui substituer la crémation.

En 1869, les professeurs Bertani et Piétro Castiglioni portèrent la question devant le Congrès médical de Florence, et l'assemblée, par un vote unanime, approuve et recommande la crémation.

A partir de ce moment, la cause de la crémation entre dans une nouvelle phase, et l'art qui permet aux hommes de rentrer dans le néant sans passer par la lente et épouvantable putréfaction, acquiert promptement de nombreux adhérents.

Au mois de décembre 1870, la mort à Florence d'un prince Indou, radjah de Kellapore, fut l'occasion pour l'Italie du spectacle d'une crémation.

En 1871, le Congrès de Rome demande « que, par tous les moyens « possibles, on tâche d'obtenir légalement, dans l'intérêt des lois « d'hygiène, que l'incinération des cadavres soit substituée à l'in- « humation. »

En 1873, le sénat italien, sur la proposition du professeur Maggiorani insère dans le nouveau code sanitaire, une disposition qui permet aux familles de faire brûler les corps de leurs proches, sous la seule condition d'en demander l'autorisation au Conseil supérieur de santé.

L'idée de la rénovation de la crémation, sortie de France, accueillie avec empressement et développée par l'Italie, est mise pour la première fois en pratique en Allemagne, le troisième larron de la fable.

L'habitude de se tenir toujours à l'affût de ce qui se passe chez leurs voisins, l'habileté à s'approprier les idées des autres, et à s'en attribuer tout le mérite, lancèrent cette nation dans la voie nouvelle. Une fois l'idée émise la ténacité allemande devait facilement lui faire faire son chemin : les brochures, les conférences se multiplièrent rapidement, les ingénieurs, les chimistes se mirent à l'œuvre pour trouver des moyens industriels et pratiques, et le 10 octobre 1873 eut lieu à Dresde, la première incinération d'un corps, celui d'une certaine madame Dilke, dans un four de l'invention de MM. Siemens.

En même temps que le mouvement se propageait en Allemagne, un riche milanais, le baron Keller, mourait et laissait à sa ville, la somme nécessaire pour la construction d'un monument funéraire destiné à la crémation.

C'est avec cet argent que la Société crématoire de Milan le fit construire; plus tard il fut augmenté aux frais de la junte municipale, qui cherche par tous les moyens à pousser aux études et aux recherches tendant à perfectionner les appareils et à répandre le principe de l'incinération des morts.

Le Temple crématoire (*Pl. n° IV*) construit sur les dessins de l'ingénieur Carlo-Macciahini, le grand architecte de la nécropole monumentale, se compose de deux parties, l'une extérieure, l'autre intérieure. La première est construite en pierre, c'est un édifice élégant et sévère de style dorique grec, riche par son portique de colonnes et de pilastres. Derrière s'élève une petite tourelle qui, vue de loin, semble ne faire qu'une même chose avec le monument, tandis qu'elle en est tout à fait détachée. Cette petite tourelle n'est autre chose que la cheminée par laquelle sortent les produits de la combustion, pendant l'incinération du cadavre.

Sous l'édicule, précisément dans le milieu du Temple, s'élève l'appareil crématoire, revêtu en pierre, comme les autres parties de l'édifice, et dans lequel se sont accomplies les crémations du système Polli-Clericetti.

C'est dans cette urne que le 22 janvier 1876, eut lieu la première crémation ; et dans cet appareil que furent brûlés les restes d'ALBERT KELLER, et après lui, d'une dame ANNA POZZI LOCATELLI.

Une espèce de plate-forme, à laquelle on accède en montant de larges gradins, entoure cette première partie du Temple, fermée par une simple grille en fer.

La partie intérieure, contient quatre salles. La première salle est celle de laquelle le public assiste à l'introduction du cadavre dans l'urne crématoire qui a là sa plus grande ouverture, d'où l'on peut surveiller constamment l'avancement de la cérémonie, au moyen d'un large espion pratiqué dans la masse de la maçonnerie.

On passe ensuite dans la chambre mortuaire, où l'on dépose momentanément le cercueil contenant le cadavre.

De celle-là on entre dans une vaste pièce, où sont conservées les matières pour la combustion, bois et charbon. Là le personnel préposé au service introduit les fascines dans le four ; de là on surveille le conduit de fumée et on alimente le fourneau placé dans la cheminée.

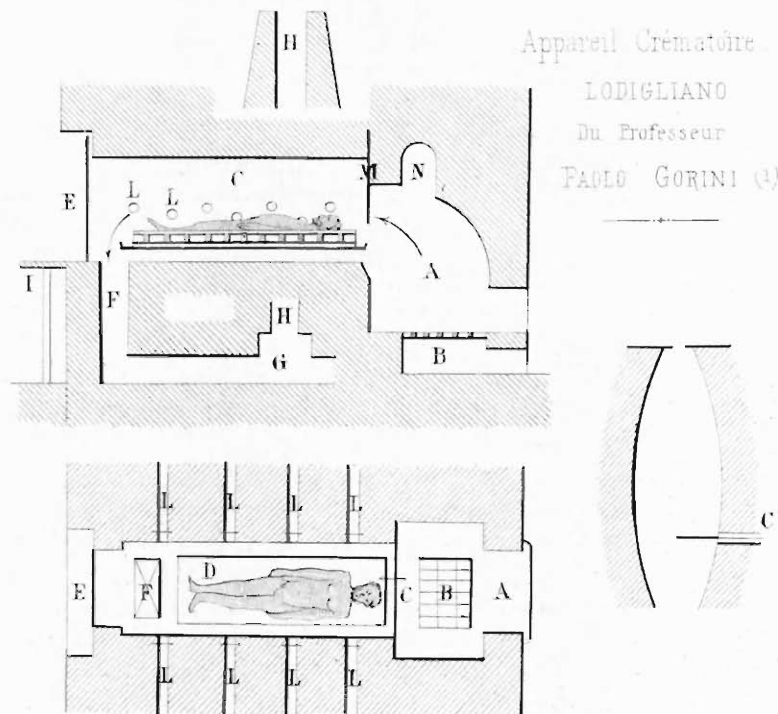
Enfin on accède à la salle même, dans laquelle la Société de crémation a son bureau, et où les parents et les amis du défunt peuvent attendre, à l'abri des regards importuns, l'achèvement de la cérémonie.

Dans cette salle, sont réunies des urnes crématoires anciennes et modernes, ainsi que les restes de combustions obtenues par divers procédés, des dessins et des modèles de crématoires autrefois expérimentés.

Le four est placé transversalement, et de manière qu'en ouvrant une petite fenêtre placée dans la paroi longitudinale, qui constitue la partie postérieure du Temple, et en restant sous la colonnade, on peut voir les progrès de la crémation et la manière dont procède l'action purificatrice des flammes.

Le cimetière monumental de Milan possède deux appareils crématoires qui fonctionnent régulièrement, l'un inventé par le professeur Paolo Gorini, l'autre par l'ingénieur Giuseppe Venini (*Pl. V et VI*).

A notre arrivée, à l'entrée du cimetière, nous fûmes reçus par le président de la Société de crémation, D^r de Cristoforis ; son secrétaire, le D^r Gaetano Pini, et les principaux personnages, qui nous conduisirent aux deux appareils. Nous traversâmes les galeries basses du Campo-Santo, dont les parois sont formées de rangées de cellules fermées d'une plaque de marbre, et où les cercueils se superposent au-dessus du sol. Au milieu des galeries, sont deux larges cercueils, recouverts d'une glace épaisse et où sont conservés par le procédé Gorini, le corps du célèbre écrivain Manzoni, l'auteur des *Promessi sposi* et d'un poète milanais, fort connu Joseph Rovani. Malgré les sept années auxquelles remonte l'embaumement, la conservation est

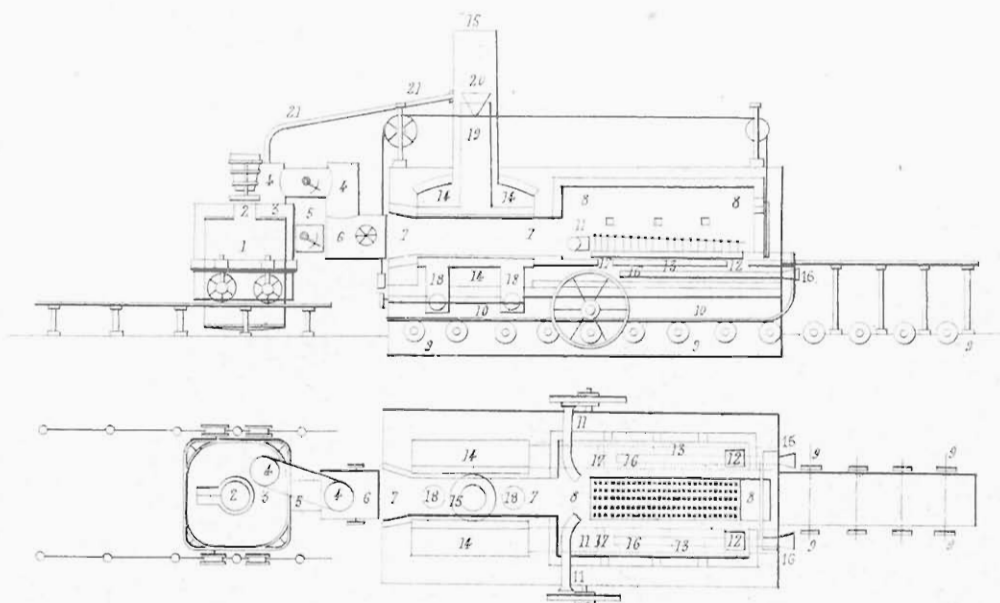


L'Appareil se compose : 1° de la Fournaise qui débouche dans la chambre de crémation. — 2° De la **Chambre de crémation** où le cadavre est enveloppé par les flammes qui le consomment dans le sens longitudinal. — 3° De la **Bouche de la cheminée** au fond de la chambre de crémation. — 4° D'un appareil pour le **développement des flammes** dans la chambre de crémation. — 5° D'un **petit fourneau** dans la cheminée pour activer le tirage et purifier la fumée. — 6° De **petites lunettes** pratiquées sur les côtés de la chambre et d'où l'on peut suivre la marche de la destruction.

- A. Fourneau où l'on allume le bois. Grille B au-dessous de laquelle vient l'air.
- C. Chambre crématoire.
- D. Grille en fer avec plateau au-dessous sur laquelle repose le corps.
- E. Porte d'introduction du corps.
- F. Ouverture par laquelle la flamme descend avec les produits de la combustion pour se rendre dans la cheminée H en traversant le feu d'un petit fourneau G placé à la base de la cheminée.
- G. Obturateur spécial coupant perpendiculairement la hauteur de la cheminée et pouvant réduire la section de manière à régler le tirage et la vitesse des flammes dans la chambre C.
- L. Petites lunettes munies d'obturateurs en verre permettant de suivre le progrès de la crémation.

(1) La crematione dei morti pel Dr Gaetano Pini — 1880.





Appareil crématoire, Système POMA et VENINI (1).

L'Appareil se compose de deux parties principales: le **Gazogène** et le **Four crématoire**.

- N° 1. — Gazogène dans lequel se fait la combustion du bois employé à l'opération, au fond, grille de foyer. Dans la partie supérieure, deux ouvertures: l'une n° 2, munie d'une porte faite exprès sert à l'introduction du combustible, l'autre n° 3, embouchure du tuyau 4 recevant les produits gazeux du Gazogène.
5. — Tuyau qui conduit l'air extérieur échauffé par les parois du gazogène dans une chambre.
6. — Où il se mêle avec les gaz sortant du tuyau 4. — Des valvules règlent les proportions du mélange.
- 6-7. — Passages de la flamme venant du foyer.
8. — Chambre de crémation où se trouve le corps étendu sur un lit formé de tiges métalliques recouvertes par une sorte de champignon en terre réfractaire. Le lit est introduit dans le four au moyen d'un mouvement obtenu par des roues dentées faisant mouvoir les rouleaux 9. 9. et une paire de registres 10. 10.
11. — Introduction d'air atmosphérique.
12. — Passage de la flamme et des gaz.
13. — Conduits de retour débouchant dans la chambre 14 et de là par la cheminée 15 dans l'atmosphère.
16. — Tuyaux de fente recevant l'air du dehors amené dans la chambre pour activer le feu.
- 17-18. — Ouvertures d'introduction de l'air de ces tuyaux dans la chambre.
19. — Tuyau de fumée dont le tirage est réglé par le cône 20.
21. — Tuyau envoyant dans la cheminée un jet de gaz du gazogène et brûlant les gaz produits par la crémation.

(1) La cremazione dei morti pel Dr Gaetano Pini (1880).



parfaite, surtout chez Rovani, dont les traits et la peau ont évidemment conservé l'apparence qu'ils avaient au moment de son décès.

La cérémonie commence par le four Gorini placé dans le temple crématoire.

Un cadavre provenant de l'hôpital avait été apporté dans son linceul; on le place dans une grille en fer, ayant la forme d'un long panier supporté par une plate-forme destinée à recevoir les cendres qui s'échapperont de la grille. Un mécanisme inventé par l'architecte Carlo Macciachini et placé dans la salle à côté le fait glisser dans le four; le foyer est situé à l'extrémité opposée à l'entrée, on le remplit de fascines de bois sec qu'on enflamme; en même temps, pour activer le tirage, brûler les gaz et toutes les particules de charbon contenues dans les fumées, un second foyer est allumé à une certaine hauteur de la cheminée munie d'un appareil de réglage. Le corps est enveloppé par les flammes qui se dirigent de la tête aux pieds, elles passent par une ouverture placée au-dessous pour aller gagner la cheminée en traversant le fourneau allumé dont nous venons de parler, les cendres et les débris de combustible ne sont point en contact avec le cadavre, et ne se mêlent jamais aux cendres humaines que l'on veut conserver.

La température intérieure du four peut être portée à 700 degrés centigrades, on dépasse, à ce qu'il paraît, rarement 400°. Par des trous, fermés par des plaques de verre, ménagés sur les côtés du four, et un espion réservé dans la porte d'entrée, on peut facilement suivre les progrès de la destruction du corps. Environ 45 minutes après son entrée dans le four, on commence à découvrir les parties blanchies du squelette; les sutures du crâne s'entr'ouvrent, les viscères thoraciques et abdominaux résistent plus longtemps à la destruction, particulièrement le cœur, le foie et la rate, qui disparaissent les derniers.

L'opération dure généralement une heure et demie, quelquefois, mais rarement, deux heures. On consomme 150 kilos de broussailles, une petite quantité de houille; il ne se dégage par la cheminée qu'une légère quantité de fumée noirâtre, sans odeur appréciable. Les frais de combustible d'une incinération, à Milan, s'élèvent à 6 francs seulement.

On laisse généralement le four se refroidir, et ce n'est ordinairement que quatre heures après le commencement de l'opération que l'on ouvre la chambre crématoire, et que l'on recueille les cendres qui sont d'une blancheur éblouissante, et sont constituées de fragments d'os calcinés.

L'opération crématoire, dans le second appareil, produit les mêmes résultats, mais par des procédés quelque peu différents. Le four Poma-Venini est combiné d'une façon plus scientifique que celui de Gorini,

et ne peut être construit par le premier architecte venu. Il est chauffé au bois au lieu de broussailles, employées exclusivement dans l'appareil Gorini; le corps placé au devant du four sur une table d'espèce particulière glisse au moyen d'un engrenage placé sur les côtés du four, et y est introduit directement dans les flammes; l'opération faite devant nous sur un deuxième cadavre s'est effectuée un peu plus vite que dans l'appareil précédent, la dépense de combustible paraît être moindre, il ne dégage aucune fumée appréciable.

Du 22 janvier 1876 au 30 août 1880, il y a eu aux cimetières de Lodi et de Milan 86 crémations, dont 60 sur la demande formelle des personnes, les autres sur des corps abandonnés et à titre d'expérience. Pendant les huit premiers mois de l'année 1880, il y a eu 21 crémations privées, dont 11 réclamées par des femmes et 10 par des hommes; en 1879, il y avait 7 femmes et 10 hommes. Il est à remarquer que ce sont les femmes qui adhèrent particulièrement à la crémation et lui font le meilleur accueil. Sans doute, c'est l'horreur instinctive qu'elles éprouvent à l'idée de la putréfaction qui en est la cause, mais assurément, celles qui ont assisté à l'exhumation privée, à l'ouverture d'un cercueil en terre depuis sept mois faite devant nous et à l'épouvantable spectacle de la décomposition n'ont pas dû hésiter à préférer la destruction rapide par le feu à celle lente dans le sol.

Vous voyez, messieurs, qu'en Italie, les difficultés techniques sont surmontées, la grande réforme civile et hygiénique de l'incinération des corps est résolue, Rome, Padoue, Udine, Crémone, Varèse, se préparent à construire des appareils crématrices dans leurs cimetières. D'autres cités ne tarderont point à imiter l'exemple de Milan et de Lodi. L'Allemagne et la Suisse ont leurs appareils crématrices; la France, promotrice de l'idée rénovatrice de la crémation, est distancée par les nations, ses voisines, et n'a pas même dans sa législation une disposition analogue à celle des autres nations sur le mode de ses inhumations.

Le Congrès de Turin et la séance de crémation de Milan ont déjà amené la création à Paris d'une Société de propagation de l'idée et des procédés accomplis à Milan. Elle a pour but essentiel d'obtenir, tout d'abord pour notre pays, la liberté de la crémation.

Après les très intéressantes expériences faites à Milan en présence d'un grand nombre de Français, en voyant le pas immense qu'a fait ces derniers temps dans l'opinion publique cette grosse question, passant même sous silence les odeurs pestilentielles que nous avons dû respirer à Paris tout l'été dernier, et auxquels les cimetières encombrés ont bien certainement apporté leur contingent, je ne crois pas m'avancer beaucoup en disant que le moment me paraît venu où il faut faire un pas décisif en avant, où il faut passer des espoirs ou des

désirs platoniques à quelque chose de pratique, car le nombre est grand, beaucoup plus grand qu'on ne le suppose, qui pense que chacun doit avoir liberté pleine et entière de disparaître à sa guise, et que ceux qui voudront faire brûler leur corps après leur mort n'en seront pas empêchés (1).

C'est au crématoire de Milan que s'est terminé le Congrès international d'hygiène de Turin; mais avant que son honorable président, le docteur Pacchiotti, eût prononcé la clôture et eût donné rendez-vous à ses membres en 1882. à Genève, le Président de la Société de crémation de Milan, docteur de Cristoforis, dans un brillant exposé a fait remarquer que la Société qu'il préside, fondée dans les premiers jours de 1878, compte déjà 250 membres, et que le nombre s'accroît sans cesse avec rapidité; puis il a retracé les progrès que l'œuvre a réalisés en ces trois dernières années, et les résistances qu'il a fallu vaincre pour réintroduire en Europe la crémation, qui y est désormais implantée.

Avant de se séparer, le Congrès vote, à l'unanimité, la résolution suivante :

1° Que les gouvernements prennent, aussitôt que possible, des mesures spéciales réglant la pratique de la crémation *facultative* des cadavres humains.

2° Que les gouvernements ayant accepté la convention sanitaire de Genève ajoutent un codicille à cette convention, par lequel il serait spécifié que, en cas de guerre, les armées soient fournies d'appareils crématoires ambulants afin de pouvoir incinérer les corps sur les champs de batailles mêmes;

3° Qu'une commission composée de dix membres, choisis dans les différentes nations, élabore un projet de règlement qui devra être soumis à chaque gouvernement et faciliter auprès de celui-ci l'exécution des vœux exprimés.

Enfin, il termine en exprimant le vœu de la crémation facultative des corps humains et l'*incinération obligatoire* des animaux atteints ou morts de maladies transmissibles.

Je vous ai retracé, Messieurs et chers confrères, toutes les phases du troisième Congrès international d'hygiène qui s'est tenu cette année à Turin. Je ne saurais mieux terminer qu'en rappelant l'une des paroles prononcées par l'honorable Syndic de Turin lors de l'ouverture solennelle du Congrès. C'est l'Hygiène, science de l'humanité, qui nous apprend comme on assainit les villes et les campagnes, les

(1) La crémation — par M. Kœclin-Schwartz, maire du 8^e arrondissement, — XIX^e siècle, 4 novembre 1880.

hôpitaux et les théâtres, les écoles et les ateliers, la mansarde de l'ouvrier et l'hôtel du millionnaire, le cabinet du savant et les palais où s'assemblent les conseils des nations. »

Il me reste à m'excuser de vous avoir retenu si longtemps sur un sujet qui n'est pas précisément de la première gaieté, mais dont l'importance est si grande, qu'elle doit faire surmonter quelques susceptibilités, et à vous remercier de l'attention bienveillante et soutenue que vous avez bien voulu m'accorder.

A. NORMAND,

Architecte du gouvernement,
Inspecteur général des bâtiments pénitentiaires de l'État,
Délégué de la Société centrale des architectes,